

Projet de lettre aux présidents de partis

Monsieur le Président,

Les associations signataires représentent le pôle des travailleurs du secteur culturel.

Le descriptif de leurs objets respectifs est joint en annexe.

Nous avons noté que la Chambre Patronale des Employeurs Permanents du Secteur des Arts de la Scène (CPEPAS en abrégé) vous a interpellé dans le cadre d'un débat qui aura lieu le 12 mai 2014 au théâtre du Parc à Bruxelles et qui portera sur la problématique d'un refinancement éventuel de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La structure susmentionnée représente les employeurs du secteur des arts de la scène.

L'initiative du débat du 12 mai prochain incombe à la Chambre Patronale et est donc – en ce sens – centrée sur les préoccupations de ce groupe de personnes.

Nous partageons l'inquiétude des employeurs du secteur des Arts de la scène quant à l'ampleur des moyens financiers qui leur sont octroyés par les pouvoirs publics.

Au delà de ce constat, nous souhaitons toutefois qu'une réflexion approfondie soit menée sur la manière dont ces moyens sont affectés.

Au cours de la législature écoulée, les artistes ont contribué à deux reprises à l'effort de crise.

D'une part en l'absence d'une augmentation périodique des moyens dévolus aux politiques culturelles, l'offre d'emploi inhérente à ce secteur a été réduite.

D'autre part, la révision du statut de l'artiste a considérablement alourdi les modalités d'accès et de maintien au chômage des prestataires techniques et artistiques.

Les travailleurs du secteur culturel sont donc confinés dans une boucle par laquelle ils sont à la fois progressivement écartés du chômage tout en étant confrontés à une diminution progressive de l'offre d'emploi dans leur secteur.

Cette problématique requiert un traitement urgent et prioritaire.

Dans le cadre des politiques de relance, la question de la stabilisation de l'emploi dans le secteur artistique doit donc être placée au coeur du débat.

En ce sens, il nous paraît que toute forme de refinancement du secteur culturel doit donc être centrée sur la préoccupation de garantir que les aides publiques accordées à ce secteur produisent un effet structurant en matière d'emploi.

L'expérience démontre que le simple principe d'un « soutien à la création » ne permet pas de rencontrer cet objectif.

Il conviendra alors de le préciser et d'appliquer les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'impact des investissements publics en matière d'emploi culturel.

Cette demande est essentielle pour nous, aussi nous insistons pour qu'elle soit prise en considération, ce à plus forte raison qu'elle n'émerge que de façon très anecdotique des débats tels qu'ils sont posés pour l'instant.

Nous demeurons à votre disposition pour en conférer plus au delà.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.